



Compte rendu du Conseil

du 24 Mars 2010

Le Conseil de Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dûment convoqué en session ordinaire à VABRE, sous la Présidence de Monsieur Lilyan AZAIS, Président.

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

CASTELNAU DE BRASSAC : *Christian RIGAL, Alain AZAIS*

FERRIERES : *Pierre DAVY, Alain GRAN, Lilyan ALBO*

LACAZE : *Maryse BARTHE, Céline VIALA*

LE MASNAU MASSUGUIES : *Lilyan AZAIS, Anne RUL, Jean-Claude CALMETTES*

LE MARGNES : *Raymond GAU, Nicole PAGES*

SAINT-PIERRE DE TRIVISY : *Nelly BARTHES, Jean-Marie ENJALBERT, Christian CROS*

SAINT-SALVI DE CARCAVES : *Francis HUC, Jean-Louis CABANES*

VABRE : *Claude CULIE, Thierry CALVET, Bernard VAREILLES*

Ordre du jour :

- **Demande de subventions pour l'acquisition de panneaux de signalisation,**
- **Fixation de prix pour la vente de divers matériels appartenant à la Communauté de Communes,**
- **Subvention aux associations,**
- **Choix des entreprises fournissant les matériaux de voirie pour le FDT 2010,**
- **Questions diverses.**

Absents excusés : Jean-Claude GUIRAUD, Conseiller Général du Canton de Brassac, Monsieur Jacky VERBEKE, Trésorier, Michel MADERN.

Présents à titre consultatif : Jacques PAGES, Conseiller Général du Canton de Vabre, Lionel VIALA, Jean-Pierre MARTY, Florent BARTHELEMY, Joël LOUBET, Christel FOCKAERT, Jean-Claude HERAIL.

Le précédent compte rendu est voté à l'unanimité.

Madame Anne RUL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil que le point : « Subvention aux associations » à l'ordre du jour ne sera pas évoqué, en effet, toutes les Associations ne nous ont pas à ce jour envoyé leur compte rendu d'activités ni leur bilan financier, ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

Fixation de prix pour la vente de divers matériels appartenant à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose au Conseil la vente de divers matériels propriété de la Communauté de Communes : conteneurs isothermes (pour le transport de repas), frigo de voiture (servant au portage de repas à domicile) et un ordinateur portable.

Après un tour de table le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à procéder à cette vente aux prix suivants :

Frigo de voiture (ayant été révisé récemment) :	700 euros
Frigo de voiture (non révisé) :	500 euros
Conteneurs isothermes (l'unité) :	10 euros
Ordinateur portable :	180 euros

Choix des entreprises fournissant les matériaux de voirie pour le FDT 2010,

Monsieur le Président indique au Conseil que dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de Communes a lancé un avis d'appel public à la concurrence concernant la fourniture de matériaux pour la réalisation de travaux de voirie. Une consultation sur la forme d'un marché à procédure adaptée a été lancée.

Lors de sa réunion du 19 Mars 2010 la commission ad hoc a analysé les offres reçues :

Lot 1 : Fourniture et transport de GNT et béton : 4 entreprises ont répondu :

CARCELLER :	137 523.26 € ttc
MILLAU :	95 370.24 € ttc
GARENQ :	100 154.24 € ttc
CARAYON :	81 612.59 € ttc

Lot 2 : fourniture et transport de gravillon : 4 entreprises ont répondu :

CARCELLER :	46 572.24 € ttc
MILLAU :	28 543.20 € ttc
GARENQ :	27 627.60 € ttc
CARAYON :	24 628.03 € ttc

Lot 3 : Fourniture de liants : 2 entreprises ont répondu :

GARENQ :	91 352.80 € ttc
C3L :	104 769.60 € ttc

Lot 4 : fourniture de PVC et fonte : 1 seule entreprise

FRANSBONHOMME :	4 482.01 € ttc
-----------------	----------------

Le Commission propose donc de retenir pour :

Lot 1 : entreprise CARAYON :	81 612.59 € ttc
Lot 2 : entreprise CARAYON :	24 628.03 € ttc
Lot 3 : entreprise GARENQ :	91 352.80 € ttc
Lot 4 : entreprise FRANSBONHOMME :	4 482.01 € ttc

Le Conseil à l'unanimité valide les choix de la commission ad hoc et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Questions diverses

↳ Monsieur le Président présente au Conseil la proposition de Monsieur Antoine BELLOMUSTO, concernant la coupe et l'enlèvement de bois se trouvant sur le terrain de la ZA de la Prades (section AD N°79), Monsieur Antoine BELLOMUSTO propose de nous verser la somme de 3 000 euros suivant les modalités suivantes : 20% à la commande, 30% au 31 décembre 2010 et le solde au 31 Mars 2011.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à accepter l'offre de Monsieur Antoine BELLOMUSTO, telle que présenté ci-dessus

↳ Micro-crèche de Vabre et de Saint-Pierre de Trivisy :

Monsieur Jacques PAGES Conseiller Général du Canton de Vabre félicite Madame Nelly BARTHES pour la ténacité dont elle a dû faire preuve pour aboutir à la création de deux micros crèches sur le territoire du Canton de Vabre. Il remercie aussi Monsieur François JOULIE, Président de l'ADMR du Canton de Vabre, pour le soutien apporté à ce projet et la qualité du travail fourni. Les deux micros crèches sont aujourd'hui ouvertes, et accueillent plus d'une vingtaine d'enfants du territoire et ont permis de plus la création de sept emplois.

↳ Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a reçu copie d'un courrier adressé à la Société RAZ ENERGIE émanant de propriétaires de terrain sur les zones C4 et C5 de la ZDE de la Communauté de Communes.

Ce courrier faisait état de l'inquiétude des propriétaires de terrain quant au coût de démantèlement des éoliennes à l'issue de leur période d'exploitation.

Pour répondre à ces inquiétudes, les propriétaires de terrain indiquent à la Société RAZ ENERGIE, qu'ils souhaitent solliciter la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, afin que celle-ci se porte caution du futur démantèlement des sites de production.

Monsieur le Président présente au Conseil les éléments de réponses apportés par la SOCIETE RAZ ENERGIE dont notamment la caution du notaire de Lacaune quant aux conventions et l'engagement inscrit dans le bail de poursuivre la location tant que les éoliennes ne sont pas démontées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté estime qu'il n'est pas du ressort de la Communauté de Communes d'amener sa caution dans une affaire ne concernant que des intérêts privés. De plus, le Conseil estime que les éléments apportés par la STE RAZ ENERGIE vont dans le sens d'une réelle transparence quant au futur démantèlement des sites de production.

↳ Monsieur le Président indique qu'il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté de la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune regroupant les Communes de : Castelnau de Brassac, Ferrières, Lacaze, Le Margnès, Le Masnau

Massuguiès, Saint Pierre de Trivisy, Saint Salvi de Carcavès, et Vabre **pour une durée de 33 jours du 17 mai 2010 au 18 juin 2010.**

Le projet d'élaboration de PLUI arrêté auquel sont annexés les avis des personnes publiques consultées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans chaque mairie concernée ainsi qu'au siège de la communauté des communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 17 Mai (inclus) au 18 Juin (inclus).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune – 3, place de la Mairie – 81330 VABRE.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

Dates	Heures	Lieux
Lundi 17 mai 2010	9 heures – 12 heures	Mairie de VABRE
Mercredi 19 Mai 2010	9 heures – 12 heures	Mairie de St Pierre de Trivisy
Mardi 25 Mai 2010	14 heures – 19 heures	Mairie du Masnau Massuguiès
Jeudi 27 Mai 2010	14 heures – 17 heures	Mairie de Ferrières
Lundi 31 Mai 2010	9 heures – 12 heures	Mairie de Lacaze
Jeudi 3 Juin 2010	9 heures – 12 heures	Mairie de St Salvi de Carcavès
Mardi 8 Juin 2010	9 heures – 12 heures	Mairie de Castelnau de Brassac
Jeudi 10 Juin 2010	14 heures – 17 heures	Mairie de le Margnès
Vendredi 18 Juin 2010	14 heures – 17 heures	Mairie de Vabre

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le président de la communauté des communes des vals et plateaux des monts de Lacaune puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur. Ce dernier transmettra au maire le dossier d'enquête avec le rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

La séance est levée à 22 heures 15